

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/05/2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, à 19 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : MMes et MMrs : GERBE Sylvie, CHRETIEN Jean-Pierre, ROUGANNE Béatrice, DAFFIX Didier, GRANDJEAN Roland, POULET Sandrine, DEAT Dominique, PARNEIX Nadia, HERVE Vincent, AGIER Sabrina, GALLO Jacques,

Absents excusés : MEKADEM Patricia (pouvoir donné à DEAT Dominique), LIPOWIEZ Fabrice (pouvoir donné à PARNEIX Nadia),

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de séance : DAFFIX Didier

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2024

Ordre du jour :

- 1) Droit de stationnement : modification des tarifs
- 2) Subventions aux associations 2024
- 3) Demande de fonds de concours à RLV pour l'aménagement des trottoirs chemin de Moneyroux
- 4) Divers

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 4 avril 2024 : approuvé à l'unanimité

1) Droit de stationnement : complément tarification
--

Délibération 2024-16

Le 7 septembre 2004, la mairie a instauré un droit de stationnement pour l'occupation du domaine public dans le cadre de ventes fixes ou occasionnelles. Le prix était fixé à 5 € par jour pour un véhicule de vente. L'objet de cette délibération est de fixer un tarif pour l'accès à l'électricité. Cette possibilité sera proposée au prix de 4 € supplémentaires.

Les tarifs pour l'emplacement sont les suivants :

Tarif journée sans électricité	Tarif journée avec électricité
5 €	9 €

Seront exonérés les marchands ambulants qui stationnent sur la commune lors de manifestations organisées par la commune ou les associations envaloises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs ci-dessus.

2) Subventions aux associations – Année 2024

Délibération 2024-17

Le bureau municipal a étudié les demandes formulées par les associations fin 2023 pour l'année 2024 comportant des informations diverses : financières, situation en trésorerie, bilan et informations complémentaires concernant les effectifs, l'encadrement, les projets de formation et leur participation à la vie communale.

Présentation :

- Les amis d'Enval font une demande de subvention exceptionnelle de 1 000 euros ainsi que l'APAGE pour le même montant
- D'autres associations renoncent à faire une demande de subvention : Les Doigts de Fées et les baladins de l'Ambène
- Les autres associations demandent une somme équivalente aux autres années.

Ne prendront pas part au vote les conseillers présents dans les bureaux associatifs. Il s'agit de Nadia PARNEIX, Didier DAFFIX et Jacques GALLO.

Suite aux débats, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de prendre en compte le tableau tel que proposé

Les subventions attribuées en 2024 seront donc les suivantes :

INTITULE ASSOCIATION	Montant subvention accordée en 2023	Montant subvention accordée en 2024
A.S.E.	3 300	3 300
COMITE DES FETES	2 750	2 500
LES BALADINS DE L'AMBENE	0	0
LE CLUB DE L'AGE D'OR	500	500
ASS. ANCIENS COMBATTANTS	170	170
GYM MUSICALE	300	300
SOCIETE DE CHASSE	300	300
A.P.A.G.E.	0	1 000
CLUB TENNIS ENVALOIS	2 000	1 500
CLUB DES DOIGTS DE FEES	0	0
ECOLE PUBLIQUE (Coopérative Scolaire)	700	700
USEP ENVALOISE	700	700
ASSOC. ENVAL YOGA	300	300
ASS DES LOUSTICS D ENVAL	300	400
ENVAL UN AUTRE REGARD	300	300
LES AMIS D'ENVAL	0	2 000
COCOTTERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENVAL	0	300
LA PREVENTION ROUTIERE	70	250
CAFE ASSOCIATIF	500	300
TOTAL	12 190	14 820

3) Demande de fonds de concours à RLV pour l'aménagement des trottoirs chemin de Moneyroux

Délibération 2024-18

Le maire expose que le chemin de Moneyroux est en mauvais état et que tous les terrains bordant le chemin de Moneyroux sont maintenant vendus et construits. Il peut donc être envisagé l'aménagement de la voirie.

Le maire informe que des demandes de devis ont été effectuées. L'estimation des travaux s'élève à 132 239.40 € HT

La commune a déjà sollicité, pour ce projet, la subvention DETR à hauteur de 30 % soit 41 003,82 €.

Il est également possible de demander un fonds de concours auprès de Riom Limagne et Volcans. Le montant alloué à la commune s'élève à 32 120 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Approuve la demande d'attribution d'un fonds de concours de 32 120 € HT à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans pour les travaux d'aménagement de trottoirs sur le chemin de Moneyroux

Dit que le Maire est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents et actes s'y rapportant.

4) Divers

a) Eclairage public - Réfection de l'éclairage public en LED sur l'ensemble de la commune

Délibération 2024-19

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les futurs travaux de réfection de l'éclairage public en LED sur l'ensemble de la commune. Il en a sollicité l'inscription au programme Eclairage Public 2024 du Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de 132 000 € HT et la participation de la commune s'élève à 66 033,36 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour réfection de l'éclairage public en LED sur l'ensemble de la commune.

b) Sollicitation d'aide au financement auprès du Conseil Départemental pour l'achat de cuves de récupération d'eaux pluviales

Délibération 2024-20

Le Conseil Départemental lors de sa session de mars 2024 a voté la mise en place d'un dispositif d'aide au financement d'achat de cuves de récupération des eaux pluviales.

Face aux sécheresses des années précédentes, il a souhaité, en priorité, instauré un nouveau dispositif d'aide en direction des communes concernant la gestion de l'eau. En effet, la collecte des précipitations grâce à des cuves et récupérateurs d'eau de pluie permet notamment :

- La conservation des ressources en eau
- La réduction des coûts
- L'atténuation des îlots de chaleur
- La réduction de l'emprise carbone

Monsieur le maire propose de bénéficier de ce dispositif pour la mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie ruisselant du hangar des ateliers.

Des demandes de devis permettent de prévoir un budget de 4 000 € HT et 4 800 € TTC pour l'achat d'une cuve de récupération d'eaux pluviales, d'accessoires divers (raccords, tuyaux, robinetterie), et d'une pompe

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, de solliciter l'aide au financement du Conseil Départemental pour l'achat de cuves de récupération d'eaux pluviales.

Tour de table :

Christian MELIS : La vente de la maison des associations (6 rue des graviers) a été conclue chez notaire le 3 mai pour 215 000 €. Le coût estimé de la destruction s'élevait à 100 000 € auquel il aurait fallu rajouter le prix de la reconstruction d'un bâtiment.

Le début des travaux est prévu dans 2 semaines.

A cet instant le taux d'occupation est de 70 % par des kinés, infirmières, psychologue et ostéopathe. En revanche Monsieur Lesovici est toujours à la recherche d'un médecin généraliste.

Des travaux seront effectués par mairie notamment l'enrobé permettant l'accès à la parcelle par le haut et la pose d'un grillage autour de l'ancien terrain de basket. Défilé du 8 mai : bleuets (discours du maire). Départ à 11h15 de la mairie.

Commémoration du débarquement du 6 juin 1944 envisagée avec l'école.

L'achat et le positionnement de blocs béton route de Cruzol autour de l'espace sportif Gaston Roche (tennis) est envisagé.

Nadia PARNEIX : annonce la tenue d'une réunion (le 29 juin) pour la préparation du forum des associations lors de la fête patronale.

Elle informe également les membre du conseil que la minuterie de l'éclairage du tennis ne fonctionne plus

Didier DAFFIX : organisation de la cérémonie de remise du livret du citoyen aux jeunes de 18 ans le 25 mai à 11h.

Roland GRANJEAN : début des travaux de rénovation de la maison Labaye en vue de la louer. Les travaux de peinture, d'électricité seront effectués par des

artisans. Les agents communaux se chargeront de débarrasser la maison des objets qui ne seront pas réutilisés. Le budget de la rénovation s'élève à 12 000 €. D'autres travaux sont prévus notamment la porte de garage gauche des ateliers, la fenêtre de la cuisine de la salle polyvalente, le radar pédagogique (amovible et alimenté par panneaux photovoltaïques), la peinture des portes de cimetières en thermolaqué.

Les agents techniques ont signalé un vol de 300 litres de gazole non routier dans la cuve des ateliers.

Jean-Pierre CHRETIEN : Des subventions sont possibles pour l'acquisition de caméras de surveillance auprès de la Région.

Il existerait une possibilité d'avoir à disposition des bacs de prêt SBA non facturés lors d'événements tels que la brocante, l'Alambic et la fête patronale.

L'association des Haies du PDD propose un pacte haies qui consiste en aides et subventions pour des plantations arbres

Béatrice ROUGANNE : une rencontre s'est déroulée avec Bastien Migeon (le viticulteur choisi pour reconquête viticole à Enval). Il est en réflexion concernant l'implantation de son chai sur Enval. Il souhaiterait être visible donc voudrait être vers le chemin de la boule

La commune peut demander le déplacement de la zone AC.

Il prévoit d'acheter un terrain sur route de St Hippolyte.

Il a déjà planté des vignes chemin des Pias et en plantera d'autres à gauche en remontant en 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00

MELIS Christian		DEAT Dominique	
GERBE Sylvie		AGIER Sabrina	
CHRETIEN Jean-Pierre		HERVE Vincent	
MEKADEM Patricia	X	POULET Sandrine	
DAFFIX Didier		LIPOWIEZ Fabrice	X
GRANDJEAN Roland		PARNEIX Nadia	
ROUGANNE Béatrice		GALLO Jacques	